

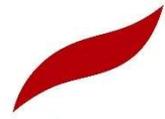


LES VOYAGES

La Libre



STAR CLIPPERS



Preference



Croisière « Corse & Côte d'Azur » à bord du Star Flyer



La Libre Escapade

Du 3 au 10 août 2024



Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 boîte 4 - 1050 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be

PROGRAMME :



BRUXELLES → NICE – CANNES

SAMEDI 3 AOÛT

En matinée, accueil à l'aéroport de Bruxelles Zaventem.

Envol direct vers Nice avec la compagnie régulière Brussels Airlines.

Transfert et embarquement à bord du Star Flyer. Cocktail de bienvenue et installation en cabines. Dîner et nuitée.

La navigation commence...



Petit déjeuner à bord.

Arrivée à **Portofino** en matinée.

Situé sur la côte italienne de la Riviera, ce petit village de pêcheurs dévoile de magnifiques maisons aux couleurs pastel, des boutiques de luxe et des restaurants de fruits de mer qui entoure sa Piazzetta. Il est une icône de la Dolce Vita et sûrement l'un des plus beaux ports de Méditerranée.

Matinée libre et déjeuner à bord.

Départ pour la découverte de **l'abbaye bénédictine de San Fruttuoso** (durée : 4h).

Cachée dans une minuscule crique, ce monastère bénédictin situé juste à côté de la plage est accessible uniquement à pied et depuis la mer. Sa belle abbaye du 10^e siècle est dédiée à Saint Fruttuoso, un évêque catalan martyrisé et brûlé vif à la demande de l'empereur romain Valérien.

En 1954, une statue en bronze du Christ des Abysses, fut immergée à 18 m de fond pour bénir les eaux. On peut la voir en plongeant ou quand les eaux sont calmes.



Temps libre pour profiter de la plage ou nager dans les eaux cristallines de la Méditerranée avant un retour au bateau.

Dîner et nuitée à bord.

Nuit de navigation.

Arrivée à **l'île-Rousse** et petit déjeuner à bord.

Surnommée « le jardin de la Corse », l'île-Rousse, ou encore Lisula en Corse, dispose d'un arrière-pays riche et fertile.

D'abord nommée Agilla par les phéniciens, elle devint, plus tard, un comptoir romain et fut rebaptisée Rubico Rocega. Située trop proche de la mer, la ville subit tant d'invasions qu'elle se dépeuple au profit des villages de Santa Reparata, Monticello, Corbara et Pigna.

C'est vers 1758 que L'Île-Rousse entre dans l'histoire de la Corse grâce à Pascal Paoli qui fût de ce petit comptoir de commerce une ville fortifiée autour d'un port afin d'affaiblir l'activité génoise des ports voisins d'Algajola et de Calvi.

La ville doit aujourd'hui son nom à la petite île de la Pietra, dont les roches rouges s'illuminent magnifiquement au coucher du soleil.

Matinée libre et déjeuner à bord.

Départ pour une excursion au cœur de villages de Balagne (durée : environ 4h00).

La visite commence par un arrêt à **Sant' Antonino**, perché sur un promontoire rocheux surplombant la mer et offrant un spectaculaire panorama à 360°.

Il s'agit de l'un des plus anciens villages habités de Corse et l'un des plus élevés. On peut le voir à des kilomètres à la ronde. Ce sont les Comtes de Savelli qui, au 9^e siècle, le gouvernaient et qui firent bâtir le château maintenant en ruines dans le but de défendre leur clan. Les ruelles étroites et pavées, les passages voûtés et les belles maisons de pierre ont survécu à l'usure du temps et ont à peine changé au cours des 3 derniers siècles. Sant'Antonino fait partie des « **plus jolis villages de France** » et ses vues spectaculaires sont toujours prisées par ses visiteurs.



Continuation avec la visite du **ravissant village de Pigna**.

Construit sur un promontoire rocheux à 224 mètres au-dessus du niveau de la mer, Pigna est un authentique village d'artisans où une communauté d'artistes s'y est installée. Potiers, sculpteurs, peintres, luthiers ou encore musiciens, ils font de ce lieu un endroit idéal pour y dénicher un souvenir de Corse qui sera peut-être même fabriqué sous les yeux de ses visiteurs.



Après un peu de temps libre dans le village, retour vers le bateau.

Dîner et nuitée à bord. Reprise de la navigation.

Arrivée à Calvi et petit déjeuner à bord.

Capitale de la Balagne, Calvi est dominée par son ancienne citadelle, qui surplombe la baie et dont les murs s'avancent jusque dans la mer. Au-dessus de la citadelle se trouve une rangée étirée de maisons aux toits rouges et de palmiers arachnéens qui délimitent la Basse-Ville et la marina, où les yachts se comptent par dizaines.



Matinée libre et déjeuner à bord.

Départ pour une **excursion à Calenzana suivie d'une dégustation de vins** (durée : environ 3h45).

Vous quitterez le port de Calvi à bord d'un autocar climatisé et profiterez d'une jolie vue sur la baie et la citadelle avant de quitter le littoral et de se diriger vers l'arrière-pays montagneux et le village de Calenzana.

Ce village de 1700 habitants, niché à flanc de montagne au milieu des oliviers est le point de départ du GR20, grande traversée de la Corse par les montagnes. Ce village animé avec ses vieilles rues sinueuses et son église baroque du 17^e siècle est célèbre pour sa production viticole où l'on peut découvrir le meilleur de l'hospitalité et de la gastronomie corse dans l'une des plus belles caves à vin de l'île.

Découverte des méthodes de vinification, qui tirent le meilleur de ce qu'offrent la tradition et la vinification moderne : les raisins sont laissés avec leur peau pour le processus de macération en fûts d'acier inoxydable, afin que le jus de raisin conserve tout son bouquet d'arômes, mais le vieillissement se fait toujours en fûts de chêne, comme dans le passé.

Dégustation de trois vins accompagnés de fromages corses.

Reprise de la route et retour au bateau.

Dîner et nuit à bord.



Petit déjeuner à bord.

Journée libre afin de profiter des installations du bateau ou de la plage.

Des navettes seront organisées pour que vous puissiez profiter des plages corses.

Pendant votre temps à bord, vous pouvez choisir de vous détendre sur une chaise longue ou de vous rafraîchir dans l'une des piscines situées sur le pont supérieur, tandis que les passagers plus aventureux pourront profiter de l'occasion pour grimper sur le gréement ou même d'essayer à la direction du navire. Vous pouvez également vous promener à l'intérieur du navire et découvrir les salons de détente, un spa revitalisant ou la bibliothèque paisible.

Déjeuner à bord.

Dîner à bord et reprise de la navigation.

Nuit à bord.

CALVI SAINT RAPHAEL

JEUDI 8 AOUT

Arrivée à Saint Raphael et petit déjeuner à bord.

Journée de détente et visite libre de la ville pour ceux qui le souhaitent.

Des navettes seront organisées pour que vous puissiez visiter **Saint-Raphaël** à votre rythme.

Avec ses plages de sable, son port animé et en toile de fond les magnifiques montagnes de l'Esterel, Saint-Raphaël offre un mélange délicieux de beauté naturelle et de loisirs. La proximité de la ville avec les superbes roches rouges du massif de l'Esterel en fait un havre pour les amateurs de plein air.

Cette station balnéaire du Var recèle plusieurs trésors historiques comme ses vestiges de remparts du 12^e siècle et ses édifices religieux. Dans la vieille ville, les ruelles pavées mènent jusqu'à l'église romane San Rafeu dont la tour de guet offre une très belle vue sur la ville, la baie et le massif de l'Esterel. Dans l'ancien presbytère de l'église prend place aujourd'hui le musée de Préhistoire et d'Archéologie sous-marine et ses remarquables collections permanentes.

Remontant au 19^e siècle, la basilique Notre-Dame-de-la-Victoire située dans le quartier du vieux port, se démarque quant à elle par un style romano-byzantin.



Déjeuner et dîner à bord.

Nuit à bord.

Petit déjeuner à bord.

Matinée libre afin de profiter de la plage de Saint-Tropez.

Déjeuner à bord.

Départ pour une excursion à pied à la **découverte des origines de Saint-Tropez** (durée : environ 2h30).

Autrefois bastion fortifié puis village de pêcheurs endormi, Saint-Tropez a été catapulté sur la scène mondiale dans les années 1950 par des légendes du cinéma comme Brigitte Bardot et Sacha Distel. La ville s'est transformée en capitale chic de la Côte d'Azur et est devenue le lieu de résidence de nombreuses stars du cinéma et de la mode.

Promenade le long du front de mer et dans les vieilles rues en direction du haut de la ville pour commencer la visite guidée avec la « **Citadelle de Saint Tropez** ». Découverte de la vie quotidienne des hommes et des femmes qui ont façonné le Saint Tropez d'aujourd'hui au cours des siècles et de ses célèbres marins.

Classée monument historique, la construction de la citadelle fut entreprise en 1583 par le Maréchal de Villars et fut achevée en 1607. Elle est le plus important élément de défense entre Antibes et Toulon et l'un des seuls monuments de cette ampleur sur la côte provençale avec un magnifique panorama sur la baie.

Visite du musée d'histoire maritime, installé dans le donjon de la citadelle.

Retour au bateau.

Dîner et nuit à bord.



Arrivée à Cannes en début de matinée.

Débarquement après le petit déjeuner.

Transfert en autocar vers **Saint Paul de Vence**, village pittoresque construit au sommet d'une colline située à quelques encablures de la mer.

Doté de remparts bastionnés durant la Renaissance pour résister à l'armée de Charles Quint, Saint-Paul-de-Vence laisse encore deviner son riche passé. Les vieilles maisons de pierre bordées par d'étroites ruelles pavées avoisinent de grandes arcades, des escaliers tortueux ainsi qu'une fontaine ancienne berçant les lieux par son chant paisible, à l'image des bourgades tranquilles du Midi.



Dans les années 1920, il a été prisé des peintres (Bonnard, Modigliani, Signac et Soutine), et c'est depuis cette époque que la jet-set en a fait l'une de ses destinations d'élection.

Lors d'une balade au cœur de ce magnifique village, vous aurez la possibilité de découvrir les remparts du 16^e siècle, la Rue Grande qui traverse Saint-Paul d'un bout à l'autre, la place de la fontaine, les ruelles pavées et la place de l'église.

Déjeuner libre.

Visite de la Fondation Maeght, la première fondation d'art indépendante en France. Fondé en 1964, ce musée dans la nature rassemble une des plus importantes collections européennes d'œuvres des 20^e et 21^e siècles. Les artistes ont personnellement participé à sa conception et à sa réalisation, chacun s'appropriant un espace de la future fondation. Ainsi Joan Miró, Marc Chagall, Alberto Giacometti, Goerges Braque, Alexander Calder ou encore Fernand Léger y ont trouvé un lieu de création idéal où les salles et les jardins dialoguent dans l'harmonie la plus parfaite, face au village de Saint-Paul de Vence.

Transfert vers l'aéroport de Nice.

En fin d'après-midi, envol vers Bruxelles.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

REMARQUES IMPORTANTES :

- LE PROGRAMME EST DONNE SOUS TOUTE RÉSERVE DE MODIFICATIONS PAR LA COMPAGNIE STAR CLIPPER, LA MÉTÉO, LE COMMANDANT DE BORD, LES AUTORITÉS PORTUAIRES, ETC.
- POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.
- **LES CABINES SONT TRES DEMANDEES – AFIN DE GARANTIR LA DISPONIBILITE, IL EST IMPORTANT DE S'INSCRIRE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE SI LE PROGRAMME VOUS INTÉRESSE.**

Votre bateau – Le STAR FLYER

Ce **voilier** de pure tradition reflète la fierté de leur héritage dans chaque centimètre de cuivre poli et de dorure étincelante. Embarquez à bord de ce navire unique et découvrez une autre ère de la navigation où les traditions du passé se marient parfaitement au modernisme du présent.

Le **Star Flyer** est un navire de croisière moderne dans tous les sens du terme, créé pour des passagers qui aiment le **confort**, la **tradition** et le **charme** légendaire de la marine à voile.

Il mesure 115 mètres de long et peut accueillir **166 passagers** dans un confort raffiné. La vie à bord est placée sous le signe de la détente, à l'instar d'un yacht privé. Il offre des cabines spacieuses ; à l'extérieur les grands ponts en teck, avec deux piscines, donnent plus d'espace par passager que la plupart des grands paquebots.

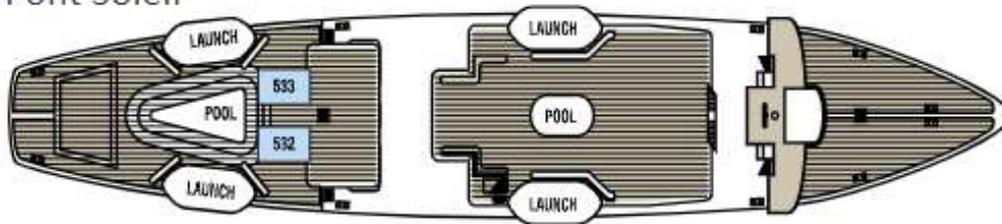
Son décor rappelle l'âge d'or des grands voiliers. Vous apprécierez les lithographies des célèbres bateaux d'antan et les balustrades en acajou qui rendent hommage à la grande tradition maritime. Le navire est également doté d'une élégante **salle à manger**, un Tropical Bar, un **piano Bar** et une bibliothèque de style Edouardien avec cheminée.

A bord, tout reflète la chaleur et l'enthousiasme des officiers et de l'équipage Star Clippers.

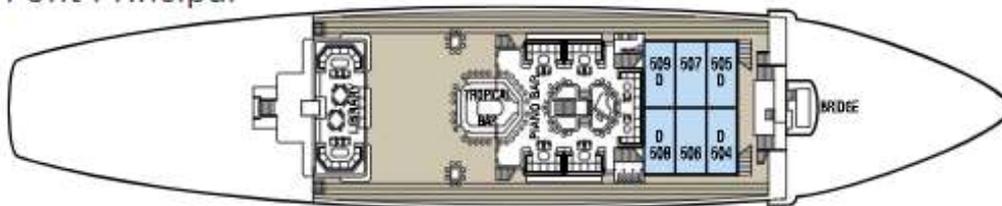


Plan des ponts

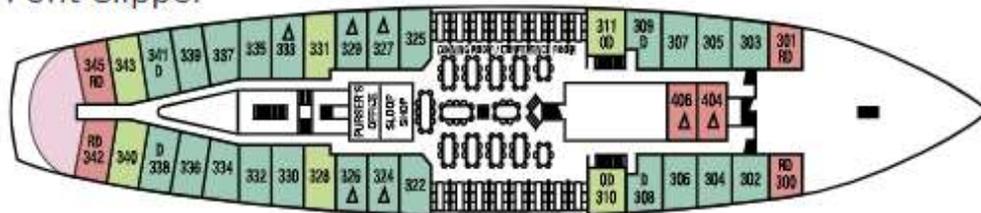
Pont Soleil



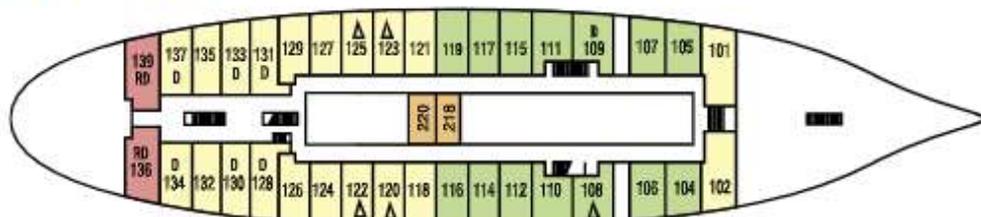
Pont Principal



Pont Clipper



Pont Commodore



△ = Cabine triple D= Lit double fixe O= Ouverture directe dans la salle à manger R= Lits surélevés à plus d'un mètre du sol

CATÉGORIE 2

PONT CLIPPER

Catégorie supérieure extérieure, lits jumeaux, double ou triple couchage, salle de bain avec douche.

CATÉGORIE 3

PONT CLIPPER & PONT COMMODORE

Catégorie extérieure, lits jumeaux, double ou triple couchage, salle de bain avec douche.

Prix par personne en cabine double

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

Cat.	Type	Surface moyenne*	Ponts	Prix PRESTO (200- €) Jusqu'au 20/05/2024	Supplément single	Prix normal àpd 21/05/2024
2	Extérieure Lit double ou twin	12 m ²	Clipper	3.495 €	Sur demande	3.695 €
3	Extérieure Lit double ou twin	11 m ²	Commodore	3.350 €	Sur demande	3.550 €

**Information donnée sous toute réserve par le croisiériste*

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux en classe économique avec la compagnie aérienne régulière SN Brussels Airlines.
- ✍ Les taxes d'aéroport (+- 80€), sous réserve de modification par la compagnie aérienne.
- ✍ Les transferts vers port/aéroport.
- ✍ La croisière en **pension complète** incluant eau, café et thé.
- ✍ **Les visites guidées et excursions prévues dans le programme.**
- ✍ Les taxes portuaires (235€/pers).
- ✍ Les pourboires de l'équipage (56€/pers)
- ✍ Le cocktail de bienvenue et le dîner du commandant.
- ✍ Les animations en soirée.
- ✍ Les facilités sportives proposées par le bateau.
- ✍ L'accompagnement par Les Voyages de La Libre de Bruxelles à Bruxelles.
- ✍ Les attentions de La Libre.
- ✍ La TVA d'application et la prime du fonds de Garantie.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les dépenses personnelles.
- ✍ Les pourboires autres que le bateau (guides locaux, chauffeurs, etc).
- ✍ Les frais médicaux.
- ✍ Le déjeuner du jour 8.
- ✍ Les assurances (annulation, assistance, bagages).
- ✍ Les frais des éventuels tests Covid (PCR, antigénique,...) exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires.

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, taux de change et TVA en date du 09/04/2024.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT :

CROISIÈRE « CORSE & CÔTE D'AZUR »

DU 3 AU 10 AOÛT 2024

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE CARTE D'IDENTITE : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE CARTE D'IDENTITE : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CABINE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : Assurance auprès de la compagnie « Assurinco »

Annulation (hors covid) - prime de 4 % sur l'ensemble de mon dossier

- Je souhaite y souscrire
 Je ne souhaite pas y souscrire

Multirisque (annulation + assistance + bagages + épidémies dont COVID) - prime de 5,76 % sur l'ensemble de mon dossier

- Je souhaite y souscrire
 Je ne souhaite pas y souscrire

- PRIX PRESTO PAR PERSONNE AVANT LE 20/05/2024 :

- CATÉGORIE 3 EN CABINE DOUBLE : **3.350 €**
- CATÉGORIE 2 EN CABINE DOUBLE : **3.495 €**

- PRIX PAR PERSONNE À PARTIR DU 21/05/2024 :

- CATÉGORIE 3 EN CABINE DOUBLE : **3.550 €**
- CATÉGORIE 2 EN CABINE DOUBLE : **3.695 €**

SUPPLEMENT SINGLE : SUR DEMANDE - NOMBRE TRES LIMITE.

UN ACOMPTE DE 50% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE **27 MAI 2024 (CONDITIONS STAR CLIPPER).**

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : CORSE ET CÔTE D'AZUR D.3817

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	40 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	60 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be